

RESPONSABLE DE STRUCTURE DU SPECTACLE VIVANT (RS-SV)

Formation à distance – 3 regroupements en présentiel à Toulouse

**308 heures (dont 70 heures de stage)
du 18 septembre 2023 au 26 janvier 2024**

La formation « Responsable de structure du spectacle vivant » (RS-SV) est une formation à distance destinée aux acteur·rices culturel·les issu·es de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, particulièrement celles et ceux éloigné·es des deux métropoles (Toulouse et Montpellier).

L'objectif est d'apporter aux futur·es dirigeant·es d'entreprise du spectacle, issu·es du terrain, un premier socle opérationnel de compétences pour satisfaire à leurs missions, notamment par la maîtrise des cadres légaux, sociaux et fiscaux applicables, des hypothèses de structuration de l'activité, des politiques culturelles, ses outils de gestion et comptable, des référentiels métiers chargé·e de production et chargé·e de diffusion, ainsi que par des apports dans le domaine des ressources humaines et du management qui correspondent aux besoins du secteur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Evaluer l'impact juridique social et fiscal d'un mode de structuration de l'activité et faire des choix ;
- Comprendre le fonctionnement macro-économique du secteur du spectacle vivant en France ;
- Identifier les acteur·rices public·ques et privé·es partenaires potentiels d'un projet ;
- Comprendre les financements des sociétés de perception et de répartition des droits et de certains organismes professionnels ;
- Mettre en œuvre la politique de management choisie et de développement des ressources humaines ;
- Comprendre le pilotage de son activité avec un outil de prévision financière ;
- Identifier le processus de production et de diffusion pour une création ;
- Comprendre la fiscalité de l'entreprise du spectacle, notamment sous sa forme associative ;
- Être sensibilisé au Développement Durable dans le spectacle vivant.

Aura acquis les compétences professionnelles suivantes :

- Faire le choix d'un mode d'entreprise en fonction de ses options de développement de projet, notamment dans ses aspects patrimoniaux ;
- Prendre les décisions adéquates au regard de la situation de l'entreprise ou du projet dans l'économie globale du spectacle ;
- Repérer les dispositifs de financement publics ou privés, les analyser et appliquer les méthodologies d'approche adaptées ;
- Appliquer ou faire appliquer les cadres juridiques, contractuels et éditoriaux du projet ;
- Appliquer ou faire appliquer les cadres conventionnels et sociaux du projet ;
- Appliquer les règles fiscales à son entreprise, calculer et payer la TVA ;
- Appliquer à l'équipe les principales règles d'organisation de l'activité : répartition de l'activité (tâches et postes), coopération et autonomie ;
- Faire appliquer les obligations comptables. Construire ses outils de gestion financière ;
- Mettre en œuvre ses partenariats de production et de diffusion, planifier les phases.

PUBLIC

La formation s'adresse aux personnes souhaitant accéder à un poste de responsable de structure dans le domaine du spectacle vivant.

Une expérience avérée dans le spectacle vivant est obligatoire pour un·e futur·e responsable de ce type de structure et pour accéder à la formation. Cette expérience doit se situer dans le domaine de l'administration générale d'un projet.

La formation peut aussi s'adresser aux porteur·ses de projet « artistes » désirant développer leurs compétences transversales en vue d'une montée en puissance dans leur structure.

Une forte capacité au travail en autonomie et une bonne connaissance d'Excel sont requises.

Effectif : limité à 17 places par session.

Financement : les frais pédagogiques sont pris en charge par la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

MODALITES PEDAGOGIQUES

1. Durée, dates et lieu

La formation se déroulera du **18 septembre 2023 au 26 janvier 2024** en formation à distance avec en moyenne 3 à 4 séances de travail tutoré en ligne par semaine pour un total de **308 heures, dont 70h de stage**.

Les regroupements ont lieu à Toulouse au 108 Route d'Espagne.

Pour toutes nos formations, nous prenons en compte les situations de handicap et les besoins en compensation avec l'appui de notre référente handicap. En outre, nos sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2. Organisation pédagogique

La formation s'organise autour d'une pédagogie à distance comprenant 3 regroupements physiques. Les contenus sont découpés en modules. Les participant·es suivent les modules en ligne qui comportent des temps de travail synchrones et asynchrones.

Synchrones : exposés de notions par le·la formateur·rice et tutorat via un outil de classe virtuelle en collectif et en individuel.

Asynchrones : en autonomie, réalisation d'exercices, de recherches ou consultation de documents.

Des regroupements physiques sont régulièrement prévus, notamment en début et en fin de formation pour l'accueil et le bilan final.

Un stage de deux semaines (70 heures) est obligatoire et doit se dérouler au sein de l'équipe de direction d'une entreprise du spectacle vivant.

3. Contenu

➔ Structures juridiques et économie du spectacle

Objectifs :

Comprendre la diversité des structurations possibles pour un projet privé dans le spectacle, notamment sur le plan de la gouvernance, de l'organisation et de l'impact patrimonial personnel.

Appliquer les modes de gouvernance propres à chaque type de structure.

Connaitre les modes de structuration publique du spectacle vivant.

Comprendre comment l'entreprise du spectacle s'inscrit dans ses réseaux de création et de diffusion.

Contenu :

Analyse des différentes modalités de structuration (SARL, SCIC, SCOOP, SAS, ASSO)

Les implications en termes de fiscalité

Notion de service public - ESS

Modèle de gouvernance

Le bénévolat

Schéma global du spectacle vivant.

- ⇒ Comprendre les principes de structuration d'une activité
- ⇒ Associer le cadre légal approprié
- ⇒ Aider à la décision

➔ Cadre juridique, social et éditorial du spectacle et Gestion sociale de l'activité

Objectifs :

Comprendre et se situer dans :

- L'environnement légal, réglementaire des entreprises du spectacle, les licences du spectacle.
- Les différents liens des acteurs du secteur (interprètes, auteur·rices, agent·es, éditeur·rices entrepreneur·es ...) et les contrats commerciaux qui régissent ces liens.
- Le régime de l'intermittence
- Le droit d'auteur et les logiques éditoriales
- La répartition des droits

Contenu : Les participants sont confrontés aux règles légales qui procèdent du fonctionnement d'une entreprise du spectacle.

Sont déclinés :

- Le périmètre légal des différents acteurs au regard des textes en vigueur ; ordonnance de 1945, droit du travail, Code de la propriété intellectuelle.
- L'accès à l'intermittence du spectacle – annexes spectacle de Pôle emploi.
- Les obligations sociales employeurs (caisses spécifiques, abattements)
- Le régime conventionnel du spectacle (CCNEAC & CCNSVP), son impact sur l'activité.
- Les contrats spécifiques qui régissent interactions commerciales des entrepreneurs du spectacle.
- Les logiques éditoriales du Spectacle vivant au regard du droit d'auteur
- Les contrats de cession de droits d'édition.

- ⇒ Comprendre les règles spécifiques du spectacle vivant
- ⇒ Associer le cadre légal approprié
- ⇒ Associer le code de la propriété intellectuelle, le code du commerce, l'ordonnance de 1945
- ⇒ Identifier les acteurs – entrepreneurs du spectacle
- ⇒ Se repérer dans le cadre social
- ⇒ Se repérer sur les annexes spectacle de l'intermittence
- ⇒ Savoir utiliser les contrats de vente de spectacle
- ⇒ Comprendre les principes des droits d'auteur – droit moral, droits patrimoniaux, droits éditoriaux

➔ Management et ressources humaines

Objectifs :

Mettre en œuvre la politique choisie de management sur le plan des activités, de la répartition des tâches et de la coopération entre salariés. Mobiliser et développer les ressources humaines : GPEC

Contenu :

Démarches et outils d'anticipation : planification des activités et programmation du travail

Démarches et outils d'aménagement du temps de travail

Répartition des tâches et des postes de travail : fiches de postes, organigramme, tableau de répartition des activités.

Équipe de travail et coopération, le rôle de la direction, responsabilité et autonomie dans les structures de spectacle vivant.

Réaliser le diagnostic de ses RH, les outils : le tableau de répartition des contrats, les mouvements de personnel, la fiche de poste (détail des contenus). Mesurer les écarts entre besoins et ressources. Compétences à acquérir. Besoins en emploi et compétences. Réduire les écarts entre besoins et ressources.

- ⇒ Fédérer une équipe / Acquérir la posture du manager
- ⇒ Comprendre et s'appuyer sur les fiches de postes
- ⇒ Comprendre les outils/les solutions en termes de formation des équipes
- ⇒ Recruter

➔ Obligations comptables et outils financiers

Objectifs :

Donner un cadre de raisonnement et les méthodes pour la mise en place d'outils destinés à la gestion d'une structure du spectacle vivant.

Connaître les obligations comptables.

Connaître le fonctionnement des documents financiers prévisionnels.

Contenu :

Introduction à la comptabilité, organisation et obligations réglementaires, les contrôles. Documents comptables liés à la vie quotidienne d'une structure.

Les principales opérations et documents de suivi.

Savoir lire un bilan, un compte de résultat.

Ratios et soldes intermédiaires de gestion.

Mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs : élaborer ses documents financiers prospectifs.

Établir un suivi de trésorerie.

Établir le budget d'une action.

- ⇒ S'approprier les outils comptables.
- ⇒ Anticiper l'activité
- ⇒ Être en conformité avec le cadre comptable de l'activité

➔ Produire et diffuser

Objectifs :

Adapter la ligne éditoriale/les intentions aux logiques de production

Savoir positionner son chargé de Diffusion

Etablir un maillage cohérent Production/Diffusion

Contenu :

Produire, la gestion d'équipements :

- L'achat de productions (logiques de programmations).

- Les publics cibles (logiques de diffusions).

Les (co)productions de créations.

Cas de la gestion de structures de productions : logiques et objectifs de productions (choix de créations, coûts, partenaires, cibles).

Les systèmes et logiques de recherche de diffusions.

Le « booking » (chargé-e de diffusion), les outils, les réseaux identifiés, les budgets.

La diffusion, théâtre et assimilé : l'action de diffusion au sein d'une compagnie, conditions, organisation, planification. Les divers groupes d'acheteurs et leurs logiques : les acheteurs tout publics et les programmeurs. Les outils, base de données, dossier. Les divers types de démarches.

L'accueil des programmeurs.

- ⇒ Adapter les logiques de production ou de programmation aux actions de diffusion

➔ Politiques publiques et collectivités territoriales

Objectifs :

Appliquer une méthodologie d'approche des acteur·rices des politiques publiques :
Comprendre le rôle de l'état et des collectivités territoriales, leurs cadres et logiques d'intervention.
Cadre de réflexion et de la méthodologie à adopter pour la mise en œuvre de partenariats culturels financiers. Faire le lien avec la production.

Contenu :

La situation des collectivités Territoriales, les ministères et les administrations culturelles déconcentrées.

Détails des compétences et des dispositifs d'aide, notamment à l'échelle de la région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée.

Méthodologies de recherche et de veille sur les appels d'offres, appels à projet

- ⇒ Repérer les instances institutionnelles – Europe, état, région, département, mairies
- ⇒ Comprendre les politiques culturelles
- ⇒ Dimensionner son projet au regard de ces institutions

➔ Les financements des SPRD et autres organismes

Objectifs :

Présentation générale des SPRD, origine, nécessité, cohérence des missions et financements de ces sociétés, notamment Sacem, Sacd, Spédidam, Adami, Spre. Repérer les dispositifs d'aide, étude en ligne en fonction de la situation de chacun.

Contenu : Présentation générale des SPRD, origine, nécessité, cohérence des missions et financements de ces sociétés, notamment Sacem, Sacd, Spédidam, Adami, Spre. Repérer les dispositifs d'aide, étude en ligne en fonction de la situation de chacun. Repérer les missions d'aide des organismes professionnels et autres organismes : CNM, ASTP, ...

- ⇒ Repérer les différentes aides possibles sur les organismes de filières - Production / Diffusion / Création

➔ Fiscalité du spectacle vivant

Objectifs :

Le cadre fiscal de l'entreprise du spectacle. L'association et son régime particulier. L'Impôt sur les Sociétés, la TVA. Application aux diverses situations spécifiques au secteur.

Contenu :

- ⇒ Acquérir les bonnes pratiques et la lisibilité de l'activité au regard des services fiscaux.
- ⇒ Comprendre les logiques du code Général de l'Impôt.
- ⇒ Déterminer la franchise en base de TVA
- ⇒ Les taux de TVA spécifiques (Cession, Billetterie...)

➔ Techniques de recherche d'emploi

Objectifs :

Se doter des outils performants pour la recherche de stage puis d'emploi.

Avoir une meilleure connaissance du futur environnement professionnel et des différents débouchés et aires de mobilités professionnels.

Se doter d'une bonne communication sur le web et intégrer une culture de promotion numérique.

Contenu :

- CV + Lettre motivation
- Ciblage et Prospection Entreprises
- Réseaux sociaux et e-reputation
- Sites internet marché ouvert de l'emploi (dont Pôle Emploi en ligne)
- Point sur stage et entretiens individuels
- Techniques de vente
- Sensibilisation à l'ESS
- Portage salarial et autre mode de rémunération

➔ Sensibilisation au développement durable et spectacle vivant

Objectifs :

Conscientiser sa démarche sur les enjeux environnementaux et de parité (éco-exemplarité des événements, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et le réemploi)

Contenu : Grâce à des outils collaboratifs, des échanges de pratiques, et à des ressources numériques dédiées, les participant-es sont amené-es à mettre en œuvre au sein de l'activité la prise en compte des enjeux climatiques et sociaux.

- ⇒ Intégrer dans le développement de son projet les conditions de prise en compte du développement durable

➔ Stage obligatoire de 70 heures

Le stage doit se dérouler au sein d'une équipe de direction d'une structure du spectacle vivant.

PROCEDURES DE POSITIONNEMENT A L'ENTREE

1. Accès à la formation

Pour présenter sa candidature, il faut satisfaire aux conditions générales permettant de bénéficier d'une formation dans le cadre du plan régional de formation de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Il s'agit d'une action de niveau IV. Elle s'adresse aux demandeur·ses d'emploi, sans distinction d'âge, inscrits à Pôle Emploi. Le candidat doit produire une prescription d'un des organismes habilités dans le secteur de l'emploi, de l'insertion ou du handicap.

Un entretien avec la responsable pédagogique permet de préciser les motivations du candidat, de vérifier les prérequis et éventuellement de poser les bases d'une individualisation du parcours.

2. Individualisation des parcours

Les besoins d'individualisation sont évoqués lors de la phase de candidature. A l'entrée en stage le stagiaire signe un contrat où sont posés les besoins spécifiques. Chaque formateur·rice est informé·e des parcours spécifiques contractualisés et en organise la prise en charge en fonction des contraintes de son module.

OUTILS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

1. Contenus et ressources

Chaque stagiaire trouvera sur la plateforme de formation l'intégralité des contenus de formation et ressources, mis à disposition par chaque formateur·rice : cours, documents spécifiques, exercices et corrigés.

2. Le centre de ressources de l'UCRM

Le centre de ressource de l'UCRM se trouve, pour sa partie généraliste (recherche d'emploi, etc.) au 15 chemin de la Fronde 31100 Toulouse. Les ressources spécifiques « culture » se trouvent au 108 Route d'Espagne 31100 Toulouse. Plus de 300 ouvrages spécialisés et 8 périodiques dont une partie au format numérique : base de données des festivals et des lieux de diffusion, base de données des contrats du spectacle (Origine : La Scène), base de données de contact de la presse culturelle (en ligne) et base de données juridique (en ligne).

ENCADREMENT ET MOYENS TECHNIQUES

1. Equipe pédagogique

La responsable pédagogique est **Chrystel NAYROLLES**, coordonnatrice de l'Unité Culture.

L'équipe pédagogique est composée de professionnel·les de la culture en activité, reconnu·es pour leur connaissance du terrain et leur expérience de formateur·rice.

Charline ALEXANDRE : Chargée de diffusion et de développement culturel, Charline est spécialisée dans le spectacle vivant hors musiques actuelles sur la production et la diffusion.

Bernard AMADE : Précédemment coordonnateur de l'Unité Culture, Bernard est spécialiste des structures juridiques du spectacle vivant et de leur fiscalité.

Pascal CABERO : Formateur et précédemment coordonnateur et conseiller à l'Unité Culture. Ancien musicien professionnel, auteur, écrivain, il intervient dans le domaine du droit d'auteur et de l'environnement juridique et social du spectacle vivant.

Myriam CHAABOUNI : Directrice de production et consultante dans le spectacle vivant, Myriam a été administratrice de la Compagnie Créature (théâtre/marionnette) de 2003 à 2015, et a créé en 2007 le bureau de production Tout'Art.

Véronique DUBARRY : Chargée de production pour le bureau de production Les Acolytes (La Grainerie - Toulouse), elle intervient sur les conventions collectives du spectacle vivant.

Frédérique MALIS : Fondatrice de plusieurs collectifs d'artistes et responsable d'une petite structure de spectacle vivant depuis 2012, Frédérique a également à son actif 25 d'enseignement et formation pour différents publics. Elle intervient également depuis avril 2022 en tant que conseillère d'insertion professionnelle artistes et mène des bilans de compétences à l'UCRM.

Estelle PIN : Administratrice de production depuis plus de 10 ans au sein de l'Association artScenica, elle accompagne des artistes, des porteur·ses de projet, des associations sur la gestion sociale, administrative et financière de leur structure. Elle est également formatrice auprès de porteur·ses de projets, salarié·es, demandeur·ses d'emploi, bénévoles sur les modules suivants : la comptabilité associative, la gestion financière et comptable d'une association, la législation sociale et paie dans le spectacle vivant.

Carolle RIO : Consultante sénior, elle intervient sur le champ des politiques publiques et des collectivités territoriales.

Marc TISON : Formateur, Marc a été notamment producteur d'artistes, il a dirigé des équipements culturels (SMAC) et il intervient en conseil auprès de projets culturels et d'artistes.

2. Moyens techniques

Les ressources formatives sont hébergées par la plateforme du réseau de formation à distance Pyramide de la région Occitanie développée à partir de Moodle, outil d'apprentissage en ligne largement utilisé par le monde universitaire et les entreprises. A cela s'ajoute un outil de classe virtuelle permettant aux stagiaires de suivre en groupe les séances d'exposé de notion et de tutorat. Divers outils au service d'activités d'apprentissage permettent d'adapter les contenus et leur évaluation aux objectifs de chaque module : « QCM », « Devoir », « Forum », etc. Pour suivre la formation, il suffit d'un accès internet stable et d'un ordinateur équipé des fonctions audio et du Pack Office ou d'un outil libre équivalent. La webcam est vivement conseillée.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

1. Assiduité (feuille d'émargement par demi-journée + formateur·rice)

L'assiduité est obligatoire. Elle est contrôlée lors de chaque séance par le formateur·rice qui enregistre l'état des présents sur SOWESIGN (émargement électronique).

2. Evaluation des acquis de formation et validation du cursus

Le contrôle des acquis est réalisé auprès des participant·es tout au long de la formation. Chaque module est validé par la réussite aux exercices d'autoévaluation de type Quiz ou aux devoirs rendus et notés lorsque la fonction « Devoir » de la Plateforme est utilisée.

La formation est évaluée lors du regroupement de bilan final en face à face.

Un suivi est réalisé dans un délai de 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Une attestation de formation professionnelle « RESPONSABLE DE STRUCTURE DU SPECTACLE VIVANT » est délivrée aux participant·es ayant suivi la formation.

DELAI D'ACCES

A titre indicatif, une semaine au plus tard avant le début de la formation.

CONTACT

Renseignements concernant les démarches administratives auprès d' :

- Annette NIAGNE au 05 61 43 23 03 - a.niagne@ucrm.fr
- Linda SIKNI au 06 99 31 22 74 - l.sikni@ucrm.fr

Et concernant le programme de la formation auprès d' :

- Chrystel NAYROLLES - c.nayrolles@ucrm.fr

Siège

 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse

 05 62 14 95 00  05 62 14 95 95

 accueil@ucrm.fr

Actualisé le 02/06/2023

RETROUVEZ-NOUS SUR **UCRM.FR**